



Separation et obligation du conjoint

Par **Jessy45**, le 17/07/2015 à 19:40

Bonsoir, il y a 5 mois mon mari a pris la decision de me quitter apres 35 ans de mariage et de ce fait quitter le domicile conjugal. Nous sommes en attente de séparation de corps. Dans les premiers temps il me disait vouloir rester en bon terme et que je pourrais toujours compter sur lui, or aujourd'hui ce n'est pas tout a fait exact. 2 choses m'embêtent particulièrement, d'une part il n'a toujours pas récupéré toutes ses affaires au complet (meubles, vaisselle, outils, quelques habits....) et quand je lui demande de les prendre soit il change de sujet ou alors "on verra"...donc je ne sais pas si j'ai le droit de faire quelque chose, même si pour moi ce n'est pas à moi de faire ses cartons, est ce que je peux m'en débarrasser (garde meubles ou autres ?) ou est il obligé de les prendre ?

Ensuite 2ème point nous avons les projets de faire quelques travaux et changer du mobilier notamment dans la chambre à coucher ou il faut refaire sol et papier peint ainsi que changer meubles et literie mais depuis qu'il est parti il me laisse tout en plan et ne veut plus s'occuper de rien ou alors je dois être à sa disposition et attendre quand il sera décidé, donc encore une fois est il dans son droit de ne pas vouloir m'aider dans ses tâches ?

Merci par avance

Par **cocotte1003**, le 18/07/2015 à 07:36

Bonjour, pour l'instant le juge n'ayant pas donné l'autorisation de vie séparée, le domicile conjugal n'est pas attribué, il vous faut attendre, le domicile reste le domicile conjugal, vous ne pouvez pas vous débarrasser des affaires. A qui appartient pour l'instant le bien ?
Cordialement

Par **Jessy45**, le **18/07/2015** à **11:05**

Merci de votre réponse, en ce qui concerne le logement et certains bien c'est à nos 2 noms, et il a du mobilier lui appartenant à lui seul qui lui vient de sa famille.

Par **Jessy45**, le **18/07/2015** à **11:22**

Merci de votre réponse, en ce qui concerne le logement et certains bien c'est à nos 2 noms, et il a du mobilier lui appartenant à lui seul qui lui vient de sa famille.

Par **cocotte1003**, le **18/07/2015** à **12:08**

Bonjour, pour le moment il a autant de droit que vous d'habiter le logement. Attention habitez seule un bien appartenant à deux personnes implique des indemnités d'occupation, demander la jouissance du bien à titre gratuit avant de vendre si l'un des deux souhaite la vente, cordialement

Par **Jessy45**, le **18/07/2015** à **14:56**

Nous habitons un logement en location, pour l'instant il est à nos 2 noms, une fois la séparation officiellement faite il ne le sera plus qu'au mien.

Par **cocotte1003**, le **18/07/2015** à **15:27**

Votre mari donnera son congé au bailleur dès que le juge autorisera une vie séparée, vous pourrez alors lui demander d'enlever ses affaires, pour l'instant il a le droit d'être dans le logement. Vos travaux ne sont plus à l'ordre du jour et rien ne lui impose de refaire le logement ou de vous acheter des meubles, cordialement